

Décision Générale colonial

Décision n° 40-245-1917 mutations

n° 40-245-1917

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 8 mars 1917
Numéro JO n° 245 du 31/03/1917	Date du numéro 31 mars 1917

TEXTE INTÉGRAL

La répartition du crédit de 3,000 frs. affecté aux frais d'études en faveur des fils defonctionnaires de service dans les Colonies est fixé comme suit: MM. Visier-Inspecteur de Police 720 Guilbert-Adm-Adj des Colonies 600 Lhermitte-Prés. du Cons. d'Ap. 600 de houvray-Rhéedact, des postes 540 de Tourris-Adm. des Colonies 540 Totau:3086 fr.